

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 459

Artikel: Les contradictions de la démocratie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027203>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(encore toujours occasionnel) équilibre des forces dans la capitale vaudoise: comme on l'a vu, la gauche et les écologistes réunis ont les moyens aujourd'hui de faire pièce à "l'entente" bourgeoise. Et cela, le parti radical, bien assis sur des années de "quadrillage" du pays vaudois à travers tous les postes officiels de quelque importances, s'y opposera, semble-t-il par tous les moyens.

LE RAIDISSEMENT DES RADICAUX

En fait, les conditions dans lesquelles cette décision partisane a été prise manifestent — c'est un signe parmi tant d'autres — le raidissement d'un parti radical qui abandonne son rôle de formation centriste, ne prenant même plus de gants pour préserver les privilèges majoritaires acquis.

Dans le cas précis, le radical Junod a tout de suite fixé les limites de son jeu démocratique: pas question d'élargir "l'assiette" de son département, pas question d'un directeur socialiste supplémentaire (le candidat refusé, Jean-Jacques Schilt, est conseiller communal socialiste à Lausanne) ! Voyez-vous cela: un troisième homme de gauche (1) parmi les vingt-six directeurs de collège dans le canton et ce serait toute l'Instruction publique qui vacillerait sur ses bases... Et cela amène le conseiller d'Etat en question à faire de la possi-

bilité d'un "travail en harmonie" — lisez harmonie de couleur politique, de toute évidence — avec lui la condition "sine qua non" d'une nomination, quelle que soit l'appréciation portée sur un enseignant par une commission communale "ad hoc". L'instauration du délit d'opinion n'est pas loin.

Et si on sait que Jean-Jacques Schilt, connu pour son engagement actif dans l'élaboration d'une politique de l'enseignement, avait placé sa candidature sur trois axes qui n'ont rien de révolutionnaire: d'une part favoriser la collaboration des élèves, des maîtres et des parents, d'autre part encourager les initiatives des maîtres voulant rénover leur enseignement, et enfin faciliter la mise en place d'une réforme au cas où elle serait décidée, si on constate donc que cette candidature ne pouvait être le cheval de Troie fatal, on jugera que c'est d'une tranquillité absolue dont a besoin le chef du Département de l'instruction publique, une paix absolue pour garantir l'immobilisme absolu d'un système scolaire garant de la perpétuation des privilèges. Cette affaire aura au moins fait tomber quelques masques.

1) Un directeur socialiste à Prilly (mais à l'époque les deux candidats étaient de gauche...); un directeur socialiste à Yverdon (mais le candidat ne pouvait être sérieusement refusé, ayant joué longtemps un rôle important dans le Département de l'instruction publique...).

GENÈVE

Les contradictions de la démocratie

A Genève, la conception et l'approbation des plans d'aménagement sont du ressort du Département cantonal des travaux publics qui, au préalable, demande un préavis au conseil municipal intéressé. Comment, dans ces conditions, donner efficacement son opinion: telle est la question que se posent les édiles communaux après deux leçons contradictoires.

A Lancy, un plan d'aménagement avait reçu l'accord du Conseil; mais après un référendum et le désaveu populaire auquel il avait abouti, le Département des travaux publics, statuant en dernier ressort comme on l'a vu, renonça à son projet.

Vernier et Meyrin ont, quant à eux, par "mal chance" un Conseil municipal plus ouvert aux revendications populaires et qui, de ce fait, s'est opposé lui-même directement à un plan d'aménagement. Les citoyens n'eurent donc pas à lancer un référendum et ne se pronon-

cèrent pas en scrutin communal... Mais le refus n'eut pas, acquis dans ces circonstances, le label "populaire" qu'il avait eu à Lancy... et le Département des travaux publics passa outre!

La médecine de demain

"(...) Cependant, grâce aux analyses de sociologues, d'économistes et de médecins, quelques tendances de la médecine du futur se dessinent: — il faudra songer davantage à maintenir la santé qu'à réparer la santé dégradée (comme le dit P. Gilliland);

— l'augmentation du nombre de patients souffrant de troubles psychosomatiques, comme l'augmentation de la proportion des personnes âgées nécessiteront une médecine où l'acte médico-technique passera au second plan au profit de l'acte intellectuel et de la capacité d'écouter les malades;

— il faudra que le médecin soit capable d'éduquer ses patients pour les rendre moins dépendants d'une médecine qui recherche parfois plus la soumission que le dialogue et pour rendre possible cette médecine préventive qu'on voudrait développer aux dépens de la médecine curative;

— il faudra enfin réaliser une médecine dont le coût soit acceptable pour la collectivité et qui ne grève pas de façon intolérable l'économie nationale; nous sommes, nous médecins, peut-être les derniers à réaliser que la médecine actuelle coûte trop cher pour ce qu'elle offre, alors que c'est une notion largement répandue dans bien des milieux de la Cité".

Encore des propos irresponsables et contestataires sur la médecine de demain, direz-vous. Loin de là: c'est le diagnostic porté par le doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Genève. M. A. Cruchaud, dans un message adressé à ses étudiants ce mois-ci (bulletin d'information, "Le stéthoscope").